ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Calendrier de la réintégration des donneurs de sang

Question écrite n° 41450

Texte de la question

M. Julien Borowczyk interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le calendrier effectif d'application de l'autorisation des dons de sang pour les personnes homosexuelles. En effet, après avoir été plusieurs fois sollicité sur cette question, il a souhaité le questionner à son tour sur le calendrier effectif de réintégration de ces personnes comme donneurs au même titre que les autres. Cette réintégration était une promesse que M. le ministre avait formulée en 2019 suite à la loi bioéthique et il apparaît fondamental de pouvoir la tenir dans les délais impartis, début 2022 étant la date qu'il avait proposée. Le manque de visibilité quant à une date fixe permettant aux donneurs homosexuels de pouvoir donner leur sang dans les mêmes conditions que tout autre individu installe le doute sur l'effectivité de cette réforme et les promesses qu'il avait formulées à ce sujet. Cette réintégration est capitale afin de permettre à tous les individus de faire preuve de solidarité citoyenne et de participer de manière égalitaire au don de sang dans le pays.

Données clés

Auteur : M. Julien Borowczyk
Circonscription : Loire (6e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41450
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 2021
Question publiée au JO le : 28 septembre 2021, page 7129
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)